Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 029-212900674-20251204-359_20-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté-Égalité-Fraternité

359/20

EC/IRLB

# COMMUNE DE GUERLESQUIN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance publique du 4 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre décembre à dix-huit heures, le conseil municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
Présents : Éric CLOAREC, Chantal COLLÉOU, Christiane DUGAY, Aurélien FERRAND, Sonia FLOCH, Jean-Hervé GOARNISSON, Annick LE GALL, Rémy LE MEUR, Laurence LE ROY-TASSEL, Éric LE SCANFF, Cyrielle MOY, Françoise NORMAND, Hervé TILLY, Édouard TROLES, Paul UGUEN
Absents : Néant
Procurations : Néant
Secrétaire de séance : Cyrielle MOY
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 28 novembre 2025

**Objet : Subvention d'équilibre au budget CCAS**

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal que dans sa délibération n°322/20 du 17 mars 2025 correspondant au vote du budget principal et du budget annexe, le BP 2025 dans son chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » prévoyait une participation financière au budget annexe CCAS.
Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal que cette subvention au budget annexe CCAS doit être délibérée en conseil municipal avant le 31 décembre 2025, afin d'autoriser le mouvement des fonds au budget CCAS.
Monsieur Le Maire précise que le montant de cette subvention d'équilibre s'élève à 4 421,07 €.
Monsieur Le Maire propose aux membres du conseil municipal de bien vouloir délibérer sur cette subvention d'équilibre au budget annexe CCAS.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, cette subvention d'équilibre d'un montant de 4 421,07 € au CCAS.**

Pour extrait conforme,

Le Maire,

MAIRIE DE GUERLESQUIN 29 (Finistère)

Éric CLOAREC

La secrétaire de séance,

Cyrielle MOY